

**ACOFI**

**ASSISTANCE  
COMPTABILITÉ  
FIDUCIAIRE**



A. Ethin – P. Mihel – E. Paquot – M. Pastural  
Expert Comptables – Commissaires aux comptes  
J.J. Jacquet

**SOPHROKHEPRI  
188 Grande Rue Charles de Gaulle  
94130 NOGENT-SUR-MARNE**

# LETTRE DE MISSION



A. Etlin – P. Mihel – E. Paquot – M. Pastural  
Expert Comptables – Commissaires aux comptes  
J.J. Jacquet

**SOPHROKHEPRI**  
**188 Grande Rue Charles de Gaulle**  
**94130 NOGENT-SUR-MARNE**

Le 4 Janvier 2018

N/Réf. : 18/MEA/CYD

**Objet : Proposition de collaboration**

Chère Madame,

Vous avez manifesté le désir de faire appel aux services de notre cabinet en vue de participer à l'établissement des comptes annuels de votre entreprise et de vous donner des conseils de notre compétence.

Nous vous remercions de cette marque de confiance.

Cette lettre a pour objet de confirmer notre entretien du 3 Janvier 2018 et de vous proposer les parcours suivants :

### **1. PARCOURS COMPTABLE (cf. annexe)**

Vous envisagez de nous confier une mission de présentation des comptes annuels, telle que définie par la norme de l'Ordre des Experts Comptables.

Celle-ci fera l'objet d'un compte rendu conforme au modèle de notre Ordre.

Plus précisément, nous assurerons une mission de tenue de comptabilité.

Nous prendrons en charge l'établissement de **toutes** vos déclarations fiscales.

Votre dossier sera plus particulièrement suivi par Madame BERTHE Angéline, supervisée par Monsieur DESCHENES Cyril.

Le budget annuel de vos honoraires comptables s'élève à 2 400 €, facturés mensuellement à raison de 200 € HT.

Ce montant sera périodiquement ajusté en fonction du temps réel qu'auront passé vos correspondants, à raison de 70 euros hors taxes pour votre responsable de dossier et de 164 € pour votre expert-comptable.

Le bilan de fin d'année sera facturé en sus à raison de 500 € HT.

Nous télé-déclarerons votre liasse fiscale et assurerons l'archivage de votre dossier durant le délai légal ; ces services seront facturés par notre filiale, la P.G.I., dont notre société est ducroire, à raison de 305 € HT par exercice.

## 2. PARCOURS SOCIAL

### 2.1 Suivi récurrent de votre dossier social

Le suivi de votre société sera facturé comme suit :

#### Facturation par PGI :

Pour au maximum 24 bulletins de salaires par an : 30 € par mois, auxquels s'ajouteront pour les télé-déclarations et télé-paiements de vos déclarations 50 € par trimestre.

Nos factures sont établies trimestriellement.

#### Facturation par ACOFI :

Nos interventions qui ne concernent ni les bulletins de salaires ni les déclarations sociales seront facturées séparément.

Nos taux standard des temps sont les suivants :

- 85 € pour votre responsable de dossier.
- 140 € pour notre conseil expert social ou notre avocat attaché au cabinet.

En outre, il sera imputé un forfait mensuel de 20 € pour le suivi de votre convention collective et de la situation individuelle de vos salariés.

## 3. PARCOURS JURIDIQUE

### 3.1 Secrétariat juridique

Le secrétariat juridique annuel consiste à préparer tous les documents annuels obligatoires liés à l'approbation des comptes et à assurer, après leur signature, leur envoi au greffe.

SASU sans commissaire aux comptes 700 €

Ces montants s'entendent hors distribution de dividendes.

Les débours et frais de greffe sont en sus.

Nous assurerons aussi le suivi de toutes les autres opérations juridiques concernant votre société.

\*\*\*\*\*

Nos autres missions proposées sont détaillées en annexe, ainsi que nos conditions générales de vente.

Vous recevrez tous les mois notre revue "Avec vous" qui vous informera de l'actualité juridique, sociale et fiscale, et vous donnera des avis en matière de gestion de patrimoine (spécimen joint).

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente et de ses annexes revêtues de votre signature.

En vous remerciant de la confiance que vous voulez bien nous témoigner, nous vous prions de croire, Chère Madame, à l'expression de nos sentiments dévoués.



Pour l'entreprise

C. DESCHENES



**SophroKhepri SAS**  
188 G<sup>de</sup> rue Charles de Gaulle  
94130 NOGENT SUR MARNE  
R.C.S. 811 445 410 Créteil

## ANNEXES

### 1. PARCOURS COMPTABLE

#### 1.1 Système comptable

Il a été convenu que nous comptabiliserions en cours d'exercice les seules factures payées ou encaissées, sans contrôle des recettes, réputées égales au total des montants crédités en banque.

#### 1.2 Volumes comptables prévus

Nombre de banques	: 1
Nombre de chèque émis par mois	: 10
Nombre de virements émis chaque mois	: 5
Nombre de montants payés par carte bancaire	: 15
N.B : les cartes bancaires sont à éviter ; nous suggérons plutôt que les salariés et le chef d'entreprise établissent une note de frais mensuelle.	
Nombre de factures clients par mois	: 50
Nombre de comptes clients	: 0
Nombre de comptes fournisseurs	: 0

#### 1.3 Classement de vos pièces comptables

Nous arrêterons ensemble les modalités de classement de vos pièces.

D'ores et déjà, nous vous précisons que sur chaque facture payée, il est nécessaire d'indiquer les modalités de paiement : espèces, virement ou numéro de chèque.

Nous vous suggérons de n'utiliser une carte bancaire que pour les inévitables achats sur internet.

Le dirigeant établira une note de frais mensuelle, tout comme les salariés le font.

#### 1.4 Nos sondages sur vos frais et charges

Nous prévoyons de faire des sondages et des contrôles de cohérence mais pas un pointage exhaustif des justificatifs de charges.

Nous vous rappelons qu'en cas de contrôle fiscal, en l'absence de justificatif, la TVA n'est pas récupérable et le montant payé est considéré comme un revenu distribué, imposable à l'impôt sur le revenu sans abattement .

### 2. PARCOURS OPTIMISATION PERSONNELLE DU DIRIGEANT

Nous vous proposons :

- Optimisation de la rémunération du dirigeant (répartition entre dividendes, salaire, rémunération de gérance majoritaire),
- Conseil financier patrimonial personnel : optimisation de votre impôt sur le revenu et de votre ISF.

### **Budgets prévisionnels**

Une fois par an, nous vous assisterons pour établir votre budget prévisionnel et le mettrons à jour chaque semestre.

Le coût de cette prestation est le suivant :

- Pas de salarié : 500 €
- De 1 à 3 salariés : 800 €
- Au-delà : selon devis

### **Tableaux de bord périodiques, avec ou sans comparaison avec le budget :**

Selon devis, à partir de 70 € par mois.

### **Situations trimestrielles ou semestrielles :**

Selon devis à établir avec votre expert.

## **3. PARCOURS OPTIMISATION DE GESTION**

Nous vous proposons :

- Assurance contrôle fiscal après signature d'une convention particulière,
- Optimisation de vos contrats de mutuelle et de prévoyance,
- Assistance suivi du bail.

## **4. AUTRES INTERVENTIONS**

Nous sommes à même de vous conseiller ou assister dans la préparation de vos contrats de tous ordres, en coopération le cas échéant avec notre avocat correspondant.

## **5. CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Nos notes d'honoraires seront réglées par prélèvement au 5 du mois suivant leur émission pour les acomptes et au 25 du mois suivant pour les temps passés. Vous trouverez à cet effet deux mandats de prélèvement bancaire à nous renvoyer remplis, accompagnés d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

A défaut de paiement des factures en temps voulu, le cabinet pourra, sans préavis, suspendre sa collaboration. A cet égard, le fait que dans le passé un ou plusieurs retards de règlements constatés n'auraient pas conduit à la suspension immédiate des travaux ne constituera pas un précédent opposable au cabinet.

En cas de retard de règlement au-delà d'un délai de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture, une indemnité forfaitaire pour frais de 40 € sera due (décret n° 2012-1115 du 2/10/2012), outre les intérêts de retard de 1% par mois.

Notre mission prendra effet à compter de votre acceptation, ainsi que de la réception des mandats de prélèvement et de votre RIB, et après que nous aurons écrit au confrère qui suit actuellement votre dossier.

Cette mission ayant un caractère annuel, nos obligations prennent normalement fin avec la remise qui vous sera faite des documents de synthèse de l'exercice.

Elle se renouvelle chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation au plus tard 12 mois avant la date de clôture de votre exercice social.

## **6. MANDATS SEPA A NOUS RETOURNER**

